



## CAPL du 11 juillet 2016 Affectation locale des inspecteurs au 1er septembre 2016

### Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Depuis déjà 5 mois, les agents des Finances Publiques s'inscrivent dans les journées d'appel à la grève et aux manifestations pour le retrait de la loi travail. **Les fonctionnaires subissent en effet, eux aussi, les attaques en règle du gouvernement Valls contre leurs statuts particuliers à travers la mise en place du PPCR et du RIFSEEP.**

Dans les 3 versants de la Fonction Publique, l'objectif du gouvernement est d'aligner les carrières, les grilles de rémunérations et les parcours professionnels, pour faciliter les passerelles entre ministères et entre versants au plan régional, tout en conférant des pouvoirs accrus aux Préfets.

Pour cela, le préalable est de détruire les règles de gestion élaborées dans les administrations (qui sont un facteur de blocage de la mobilité), pour les remplacer par des directives moins contraignantes.

C'est la remise en cause des statuts particuliers pour permettre la mobilité forcée.

C'est ce que la DGFIP a entamé avec le recul du droit à mutation et des règles d'affectation pour 2016 et un projet de fusion massive de RAN.

Comment ne pas faire le lien avec les dizaines de milliers de suppressions d'emplois que nous subissons depuis plus de 10 ans (conséquence de la RGPP, de la MAP, du pacte de responsabilité et de la démarche stratégique à la DGFIP) et les milliers qui se préparent encore avec la mise en place de la retenue à la source.

C'est dans ce contexte que se tient cette CAPL d'attribution des emplois au plan local.

Les vacances deviennent de plus en plus problématiques.

**La gestion des agents n'est plus à flux tendu : on a déjà dépassé ce stade.**

**Désormais, les rapprochements familiaux, qui sont une avancée sociale, se transforment en un problème de gestion des agents ALD, qui, pour la première fois lors des affectations locales dans le 64, ne respectent pas le zonage tacite propre à notre département.**

**Ainsi, avec les vacances et suppressions d'emplois, la précarisation des agents et la mobilité s'installent. Les jeunes agents n'ont, en effet, aucune chance d'obtenir un poste fixe avant de nombreuses années.**

La participation de la CGT à cette CAPL a pour unique objet la préservation et la défense des droits et garanties des agents, mais également la défense du droit de chacun à des conditions de travail décentes.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CGT a voté contre le mouvement présenté.

M. Nesa ne conteste pas la situation. Il souligne que les effectifs de la fonction publique ont augmenté, mais toujours au détriment de la DGFIP. Ses marges de manœuvres sont très faibles, et le contexte l'oblige à prendre des décisions difficiles qu'il assume.

Il indique toutefois qu'il espère pouvoir limiter dans le temps les affectations ALD trop éloignées du domicile de l'agent.

## **Agents à la disposition du Directeur sur le département – ALD 64**

Alors que la Direction du 64 avait toujours pris garde à affecter les agents ALD en respectant des limites de distance par rapport au domicile familial, 4 inspecteurs domiciliés sur la Côte Basque sont affectés sur PAU. En effet, la RAN de BAYONNE est excédentaire et les besoins sont sur le Béarn.

Parmi ces 4 inspecteurs, un, déjà détaché au Conseil départemental à BAYONNE, a indiqué qu'il réfléchissait à prolonger son détachement (toutefois la décision finale appartient à la DG). Cette décision aura bien sûr un impact sur le service auprès duquel il devait être affecté (Trésorerie de Pau Municipale).

M. NESA a toutefois indiqué qu'en cas de renouvellement du détachement, il réfléchirait à nommer un Inspecteur Divisionnaire en renfort dans cette trésorerie.

Les élus CGT ont demandé que soient précisées les règles d'affectation des ALD entre eux, et notamment si, lorsque deux agents ALD étaient pressentis sur un même service, la Direction respectait la règle de l'ancienneté.

Les représentants de l'administration ont indiqué que les agents ALD étaient affectés à un service selon les besoins sans règles spéciales. A l'intérieur d'un service, le choix de l'affectation relève du chef de service dans le cadre de son organisation interne. Ils ont à ce titre modifié l'intitulé d'une affectation en « SIP PAU NORD » dès lors que l'ancien intitulé « SIP PAU NORD RELATIONS PUBLIQUES » empiétait sur le rôle du chef de service.

### **Agents détachés**

Le nombre des inspecteurs détachés diminue chaque année. Il reste 5 inspecteurs dans cette situation.

L'ensemble des représentants des organisations syndicales s'est prononcé contre ces détachements, qui sont des entorses aux règles de gestion et nuisent à la transparence et à l'égalité de traitement des agents.

## **Attribution des emplois**

La règle de l'ancienneté est respectée.

### **Agents devant être affectés au plan local**

<b>NOM-PRENOM</b>	<b>Ancienne affectation</b>	<b>Nouvelle affectation</b>
ASSIM-RAJPAR Mamode	ENFIP	SIP Pau Nord
MIRANDE Sylvie	Dircofi 33	BDV Pau
BORIE Christelle	ALD 64	PCE Pau
LALOY Christine	ENC Toulouse 31	CDIF Pau
FRANCZAK Florence	SIP Anglet	SIE Bayonne
LISSART Martine	SIE Biarritz	SIP Anglet
DE GRANDPRE Françoise	SIE Paris 9e	BDV Bayonne
BELGUIRAL Michèle	BDV Bayonne	PCRP Bayonne
DARREMONT Marc	Trésorerie Geaume 40	Trésorerie Bayonne Municipale
ETCHEVERS Xavier	EDR	PCE Biarritz
LAUDEBAT Nathalie	BDV Biarritz (détachée PCE)	Sans changement
LAPACHET Josiane	SIP-SIE Lourdes 65	SIE Oloron Ste Marie
SEGUIN Catherine	Disponibilité	SIE Orthez

**Agents affectés au plan national**

<b>NOM-PRENOM</b>	<b>Ancienne affectation</b>	<b>Nouvelle affectation</b>
DARRIGRAND Jacques	BCR Bayonne	BCR Bayonne
BARCELONE Sophie	DIRCOFI 31	SPF 1 Chef de contrôle
FALTRAUER Bernard	Trésorerie 32	Trésorerie Thèze
LANUSSE-CAZALE Stéphan	ENFIP	Direction GP - SPL
BACHES Frédéric	DDFiP 65	Direction PPR - BIL
VENANCIO Elisabeth	Trésorerie Thèze	Direction PGF - DAJ

**Détachements**

<b>NOM-PRENOM</b>	<b>Affectation DG</b>	<b>Service</b>
DESNOS Karine	BDV Bayonne	SIP Biarritz
GEMOT Christelle	EDR	PCE Biarritz
LAUDEBAT Nathalie	BDV Biarritz	PCE Biarritz
PONTIS Guy	BDV Pau	Direction
RISON Mireille	Biarritz Gestion	PCRP Bayonne (résidence Biarritz)

**Agents à la disposition du directeur**

<b>NOM-PRENOM</b>	<b>Affectation DG</b>	<b>Service</b>
CARETTE Céline	ALD Pau	Direction PGF-DAJ
DEBEZE Isabelle		SIP Pau Nord
NEEL Sophie		Direction – PGF - CF
NEEL Didier		SIE Pau Sud
LARS Rémy		Direction PGP - Dépense
ROMA Yannick		CDIF Pau - PELP
MONNIER Cécile	ALD Bayonne	PCE Bayonne
TROUCELLIER Patrice	ALD Biarritz	PCE Biarritz
<b>URCUN Virginie</b>		<b>PCRP Bayonne (résidence Biarritz)</b>
FOUQUES Cécile	ALD Cadastre	CDIF PTC Pau
CHAGALA Claudine	ALD Département	BDV Biarritz
DALMON-PY Virginie		Direction
DUPLAA Camille		BDV Bayonne
GADAN Céline		Direction (Côte Basque)
<b>GUIGNARD Christelle</b>		<b>Direction</b>
<b>LAPEYRADE Frédéric</b>		<b>PCE Pau</b>
<b>MARECHAL Laëtitia</b>		<b>Trésorerie St-Jean-de-Luz</b>
<b>MEHARON Marc</b>		<b>Pau municipale</b>
<b>SABATHE Philippe</b>		<b>SIP Pau Nord</b>
<b>LARRAMENDY Solen</b>		<b>BDV Bayonne</b>
<b>PELLEGGRI Marie-Joséphine</b>		<b>BDV Biarritz</b>
PERRET Alain		SPF 2 Bayonne
SZERADZKI Angeline		BDV Bayonne

(en gras les nouveaux arrivés ou changements de service)